



S o z i a l a g e n t u r






Jobcenter Mülheim an der Ruhr

Pas à pas vers vos prestations

Brochure d'information destinée à nos clients



Table des matières

	Bienvenue!	p. 3
	Le Sozialagentur (agence social) Mülheim an der Ruhr	p. 4
	<i>Votre mission est de trouver un emploi. La nôtre est de vous aider!</i>	
	L'allocation chômage II	p. 6–9
	<i>Qu'est-ce que l'allocation chômage II et qui peut en bénéficier? Ce que nous faisons encore pour vous: Autres services</i>	
	Aperçu des offres	p. 10 / 11
	<i>Les offres réservées à nos clients</i>	
	Liste de contrôle	p. 12 / 13
	<i>Pas à pas vers vos prestations</i>	
	Contact / itinéraire	p. 14 / 15
	<i>Comment nous trouver</i>	

Mentions légales

Editeur Stadt Mülheim an der Ruhr, Sozialagentur (agence social) /
Jobcenter (centre d'accompagnement à l'emploi)



Klaus Konietzka
Eppinghofer Straße 50
45468 Mülheim an der Ruhr
www.muelheim-ruhr.de
<http://sozialagentur.muelheim-ruhr.de>

Rédaction Sozialagentur (agence social) /
Jobcenter (centre d'accompagnement à l'emploi)

Configuration Mülheimer Stadtmarketing und Tourismus GmbH (MST)

Impression Imprimerie de la ville

Crédit photographique fotolia.com, Walter Schernstein

1^{ère} édition septembre 2015

Bienvenue!

*Chers lecteurs et chères lectrices,
chers citoyens et chères citoyennes,*

Bienvenue au Sozialagentur (agence social), au Jobcenter (centre d'accompagnement à l'emploi) à Mülheim an der Ruhr. Cette brochure contient des informations intéressantes au sujet de nos offres et de nos services. Vous découvrirez notre manière de procéder pour vous aider dans votre recherche d'emploi – par exemple en optimisant votre dossier de candidature, en vous entraînant aux entretiens d'embauche ou par une recherche d'emplois qualifiée.

Vous y trouverez en outre des détails concernant les conditions à remplir pour bénéficier d'aides financières selon le code social allemand IIe partie (SGB II) et sur les démarches à effectuer pour obtenir ces prestations. La garantie de base pour les demandeurs d'emploi, l'allocation de chômage II (ALG II) mais aussi l'allocation sociale (Sozialgeld) font partie des services selon le SGB II.

Bien entendu, nous nous tenons à votre disposition au Sozialagentur (agence social) pour répondre à toutes vos questions et demandes. Nous vous souhaitons beaucoup de succès dans vos démarches, un bon départ dans une nouvelle vie professionnelle et une bonne lecture.



Bien à vous

Klaus Konietzka
directeur du Sozialagentur (agence social)



Le Sozialagentur (agence social)

*Votre mission est de trouver un emploi.
La nôtre est de vous aider!*

Le Sozialagentur (agence social) Mülheim an der Ruhr fait partie du bureau d'aide social et suit près de quatre cinquièmes de tous les citoyens et citoyennes inscrits au chômage. Près de 200 employés vous aident à reprendre rapidement une vie professionnelle régulière et à obtenir les prestations financières auxquelles vous avez droit.

Notre principal objectif: vous aider à retrouver un emploi, à être totalement autonome et indépendant des aides accordées par l'État. Pour atteindre cet objectif, nous avons un éventail d'offres pour vous: chacun de nos clients est accompagné par un gestionnaire de cas personnel, qui le conseille et le guide au sujet de toutes les questions relatives à la recherche d'emploi. Chez Zielpunkt.Job, les clients sont préparés pour le marché de l'emploi. Nous traitons en outre vos demandes d'allocation chômage II et veillons à ce que vous receviez rapidement et régulièrement vos prestations.

Nous sommes là pour vous!

- Nous vous conseillons sur toutes les questions relatives à la recherche d'emploi et à l'allocation chômage II.
- Nous vous aidons concrètement dans votre recherche d'emploi grâce à un gestionnaire de cas personnel et une offre complète d'actions.
- Nous traitons vos demandes d'allocation chômage II et garantissons le versement vos prestations.

Votre mission est de trouver un emploi.

La nôtre est de vous aider!





L'allocation chômage II

Qu'est-ce que l'allocation chômage II et qui peut en bénéficier?

Conformément au § 7 SGB II, Vous ne pouvez obtenir l'allocation chômage II que si vous remplissez certaines **conditions**:

- Vous êtes âgé d'au moins 15 ans et n'avez pas encore atteint la limite d'âge selon § 7a SGB II (généralement entre 65 et 67 ans).
- Vous êtes apte à travailler, c'est-à-dire que vous êtes capable d'exercer une activité professionnelle au moins trois heures par jour.
- Vous avez droit à des prestations, c'est-à-dire que vous ne pouvez pas ou pas suffisamment subvenir à vos besoins par vos propres moyens.
- Votre résidence principale se situe en République fédérale d'Allemagne.

L'allocation chômage II sert de **garantie de base** de vos moyens de subsistance. En font partie

- Les besoins élémentaires : alimentation, vêtements, hygiène corporelle, appareils ménagers
- Les besoins élémentaires accrus, entres autres pour les personnes élevant seules leur(s) enfant(s)
- Prestations adéquates pour le logement et le chauffage
- Cotisations obligatoires de sécurité sociale: assurance maladie et soins de santé

La communauté de besoins (communauté de besoins)

Vous avez également droit à des prestations si vous vivez dans une communauté de besoins et si vos revenus ne vous permettent pas d'assurer les moyens de subsistance de cette communauté. On entend par communauté de besoins un groupe de personnes vivant ensemble et gérant financièrement ensemble le foyer. En règle générale, une famille est à considérer comme une communauté de besoins.

Le principe directeur: encourager et exiger

L'allocation de chômage II est accordée selon les principes «encourager et exiger» qui résulte de la loi et sont de même importance. «Encourager» signifie que vous serez, dans un premier temps, encouragé à entreprendre les démarches concrètes pour répondre à votre besoin d'aide. Vous devrez donc vous efforcer, de façon autonome, à sortir du chômage et participer activement à toutes les actions qui soutiennent cet objectif.

«Encourager» signifie également que les infractions dans le cadre du versement de l'ALG II peuvent entraîner des sanctions, c'est-à-dire une diminution ou une suppression de l'allocation chômage II, si vous ne vous présentez pas à un rendez-vous sans motif valable, par exemple, ou ne vous conformez pas aux obligations découlant de la convention d'intégration.

«Exiger» signifie que le Sozialagentur (agence social) vous aide à trouver ou à conserver une activité professionnelle et assure vos moyens de subsistance. Ce faisant, l'aide apportée aux bénéficiaires lors de l'occupation ou la conservation d'une activité professionnelle s'oriente sur la limite d'acceptabilité selon le § 10 SGB II.

Le Sozialagentur (agence social) propose des possibilités de financement pour vous aider à reprendre une vie professionnelle. Votre gestionnaire de cas compétent vous donne des conseils individuels concernant vos besoins en termes de financement et les actions entrant en ligne de compte pour vous. Il conclut avec vous une convention d'intégration sur les prestations nécessaires à votre intégration professionnelle, c'est-à-dire une convention écrite et contraignante.



L'allocation chômage II

Ce que nous faisons encore pour vous
Autres services



BILDUNGSPAKET

DER STADT
MÜLHEIM AN DER RUHR

1. Le «kit de formation».

Pour que les enfants puissent participer!

Depuis janvier 2011, les familles à faibles revenus ont droit à des prestations de formation et de participation. Le «kit de formation» permet aux enfants jusqu'à 18 ou 25 ans de participer à des excursions ou à des loisirs de vacances, de bénéficier d'offres sportives et musicales, d'obtenir, le cas échéant, des cours particuliers ou de participer à un repas communautaire dans l'établissement d'accueil.

→ Vous obtiendrez de plus amples informations auprès du Sozialagentur (agence social), où vous trouverez également notre brochure complète concernant le «kit de formation». La brochure est téléchargeable en turque, en anglais, en russe et en français et aussi sur Internet: <http://sozialagentur.muelheim-ruhr.de>



2. Redevance audiovisuelle (autrefois «exemption GEZ») (exemption des redevances radiophonique et audiovisuelle)

Si vous avez droit à l'allocation chômage II, vous pouvez également être exempté de la redevance audiovisuelle due par tous les ménages au service des contributions. Vous recevrez une proposition directement lors du dépôt de la demande. Tous les employés du Sozialagentur (organisme social) se tiennent à votre disposition pour vous aider à remplir le dossier de demande correspondant.

→ Vous obtiendrez de plus amples informations dans le cadre de votre première consultation auprès du Sozialagentur (agence social).



3. Ticket social sur le réseau VRR

Avec le ticket social, vous pouvez utiliser 24h/24h tous les bus, les S-Bahnen, les trains régionaux et express ainsi que les tramways et les métros dans la région tarifaire de Mülheim, la zone 34. Le ticket social vous est délivré personnellement et ne peut pas être transféré. Vous pouvez l'utiliser du lundi au vendredi à partir de 19h, toute la journée pendant le week-end, les jours fériés légaux ainsi que le 24/12 et le 31/12 dans tous les bus et les trains, accompagné de trois enfants max. de moins de 15 ans. Le prix mensuel s'élève actuellement à 29,90 €.

Pour obtenir le ticket social, vous devez :

- 1) Faire établir une attestation de bénéficiaire dans un service du Sozialagentur (agence social).
 - 2) Vous rendre dans un point de vente de la société de transports de Mülheim avec une attestation de bénéficiaire et acheter des jetons.
- Vous obtiendrez davantage d'informations et les dossiers de demande dans le cadre de la première consultation auprès du Sozialagentur (organisme social).



4. MülheimPass

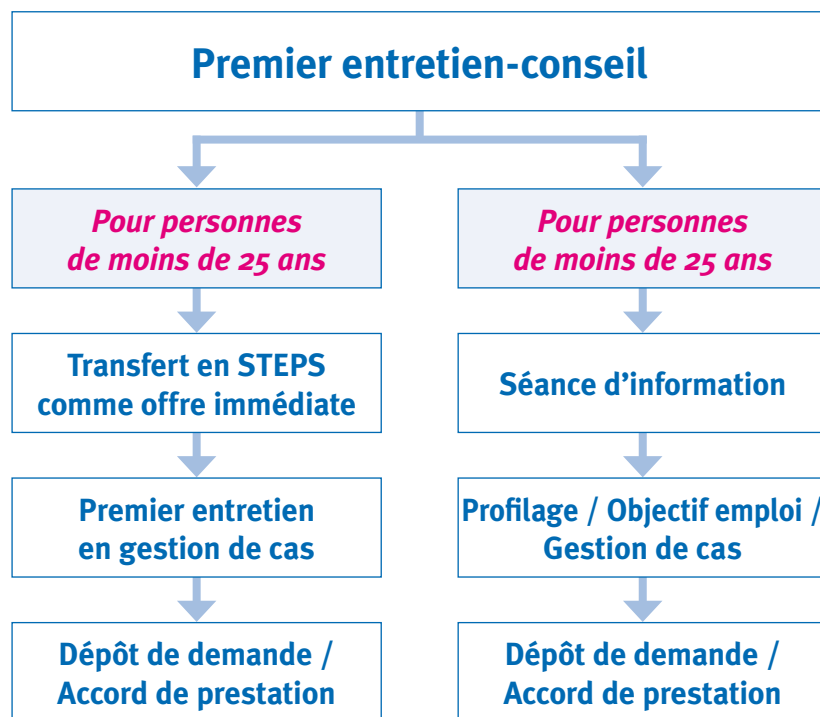
Avec le MülheimPass, vous pouvez obtenir de nombreux avantages et réductions, vous n'avez, par exemple, pas à payer de contributions parentales pour les garderies et les écoles publiques à plein temps. Vous obtiendrez le MülheimPass une fois au début de l'année automatiquement par voie postale, les pass seront délivrés en cours d'année sur papier dans tous les services du bureau d'aide sociale.

→ Vous obtiendrez davantage d'informations et les dossiers de demande dans le cadre de la première consultation auprès du Sozialagentur (agence social).



Aperçu des offres

Les offres réservées à nos clients



Nous vous aidons – aidez-nous aussi!

Afin que nous puissions vous accompagner de manière optimale dans votre recherche d'emploi, nous avons besoin de votre soutien. Nous ne pourrions atteindre notre objectif commun que si vous coopérez activement. Vous devez être disponible pour nous. Votre présence aux rendez-vous est en outre indispensable. Vous devrez justifier les absences aux rendez-vous, par exemple en fournissant un certificat d'incapacité de travail délivré par votre médecin. Si vous manquez un rendez-vous sans motif valable, vous risquez une diminution de vos prestations.

Un nouveau départ pour nos clients! L'initiative U25



WIR MACHEN WAS!

Les jeunes ont particulièrement besoin d'être aidés pour pouvoir réussir leur intégration dans la vie active. C'est pourquoi le Sozialagentur (agence sociale) Mülheim dispose d'une offre spéciale et bénéficiant de prestations selon le SGB II.

Votre demande de prestations est associée à une aide très concrète, immédiatement disponible: les moins de 25 ans reçoivent directement, le jour suivant, une offre contraignante d'une action à temps plein et commencent par l'établissement d'un profil complet dans le travail de médiation. L'essai dans des ateliers, la promotion de la formation générale, par des experts et des qualifications clés ainsi que des stages en entreprise sont d'autres offres. Le «point de contact Économie» est une offre particulière proposée dans le cadre de l'aide U25. Elle permet de créer des contacts avec des entreprises de formation de Mülheim et veille à ce que chaque jeune préparé pour le marché de l'emploi obtienne immédiatement une place en formation. L'aide de U25 ne se termine que lorsque l'intégration dans la vie professionnelle est complètement réussie.

Les prestations de l'initiative U25:

- Programme immédiat de transmission d'emplois – à plein temps, à temps partiels et à faibles taux d'occupation
- Recherche et transmission de places de formation via le «Mülheimer Ausbildungsservice» (service de formation de Mülheim)
- Entraînement aux entretiens spécialement réservé aux jeunes actifs
- Mesures de formation et de préparation à l'emploi telles que stages, acquisition des connaissances générales et qualifications clés

Utilisez votre offre: www.u25er.de



Liste de contrôle

Pas à pas vers vos prestations

Voici des informations brèves et précises des démarches à effectuer pour obtenir vos prestations. Vous trouverez des informations détaillées au sujet des différentes étapes aux pages suivantes.

□ Première consultation

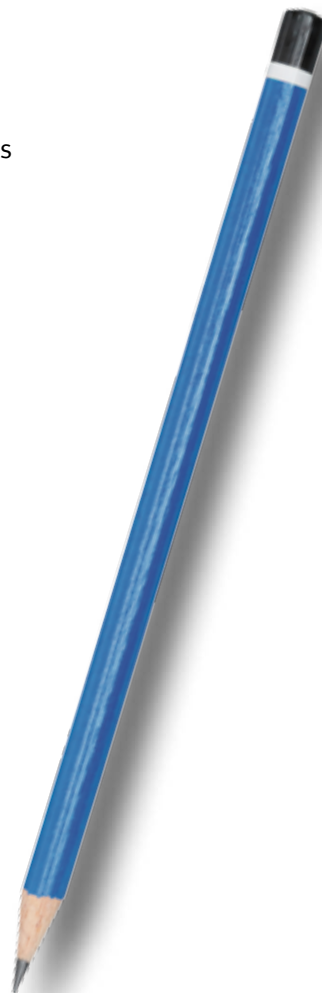
- À l'accueil du Sozialagentur (agence social)
- Du lundi au jeudi de 8 h à 16 h, le vendredi de 8 h à 14 h
- Obtention de tous les documents importants (fiches, questionnaire d'établissement de profil)
- Conclusion de rendez-vous importants: réunion d'information chez Zielpunkt.Job, gestionnaire de cas, personne chargée de l'octroi des prestations

□ Participer au rendez-vous d'établissement du profil chez Zielpunkt.Job

- Durée: environ 1h30
- Lors du premier rendez-vous avec le gestionnaire de cas, apporter le questionnaire d'établissement de profil rempli ainsi que votre dossier de candidature actuel
- Remplir soigneusement le questionnaire, il sert de base pour toutes les activités relatives au service de l'emploi
- Conclure d'autres rendez-vous avec le gestionnaire de cas et cibler les progrès
- Le gestionnaire de cas est votre interlocuteur personnel pour toute la durée du versement des prestations

□ Suivre les modules chez Zielpunkt.Job

- Phase d'attaque pour l'emploi
- Neuf modules au total, répartis sur six semaines
- Deux rendez-vous par semaine
- La durée d'un rendez-vous est d'environ trois heures
- La participation est obligatoire et fait partie des conditions pour l'octroi de prestations



- Les absences doivent être justifiées (en fournissant un certificat médical, par exemple)
- La non participation sans motif valable peut entraîner une réduction des prestations

□ Réunion d'information

- A lieu trois fois par semaine
- Donne des informations importantes concernant les opérations réalisées au Sozialagentur (agence social)
- Durée d'environ une heure
- La participation est obligatoire et fait partie des conditions pour l'octroi de prestations

□ Faire votre demande de prestations

- Auprès de la personne chargée de l'octroi de vos prestations
- Etre présent au rendez-vous relatif au dépôt de demande
- Apporter tous les documents importants (dont vous connaîtrez la nature lors de la première consultation)

À ne pas oublier!

- Conclure les rendez-vous avec le gestionnaire de cas ou la personne chargée de l'octroi de vos prestations, toujours à l'avance, par téléphone ou en personne à l'accueil.
- Toujours respecter les rendez-vous et justifier valablement les rendez-vous auxquels vous ne pouvez vous présenter, en fournissant un certificat médical, par exemple.
- Vous recevrez immédiatement vos prestations – à condition que vous coopériez activement, apportiez tous les documents nécessaires et ne manquiez pas de rendez-vous.
- Faire une nouvelle demande de prestations tous les six mois.



Contact / itinéraire

Comment nous trouver



Sozialagentur (organisme social)

Jobcenter (centre d'accompagnement à l'emploi) Mülheim an der Ruhr

Eppinghofer Straße 50, 45468 Mülheim an der Ruhr

Haltestelle «Hauptbahnhof»

Tél.: 02 08 – 455 29 00, Fax: 02 08 – 455 35 71

Heures d'ouverture: du lundi au jeudi de 8 h à 16 h, le vendredi de 8 h à 14 h



Sozialagentur (agence social) Styrum

Jobcenter (centre d'accompagnement à l'emploi) Mülheim an der Ruhr

Kaiser-Wilhelm-Straße 27, 45476 Mülheim an der Ruhr

Haltestelle «Sültenfuß», Linie 112

Tél.: 02 08 – 455 54 00, Fax: 02 08 – 455 54 19

Heures d'ouverture: du lundi au jeudi de 8 h à 16 h, le vendredi de 8 h à 14 h



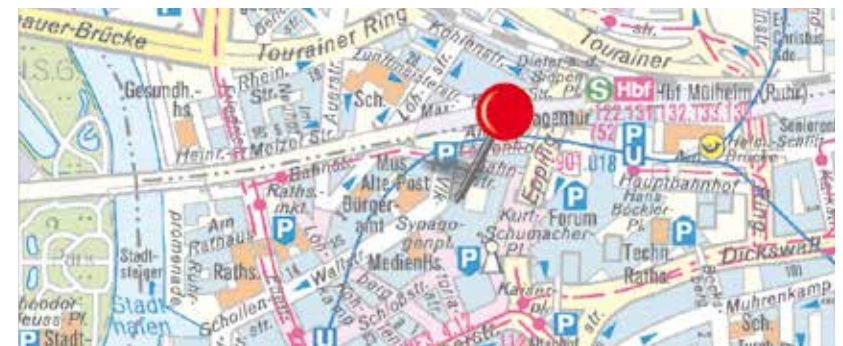
Zielpunkt.Job

Eppinghofer Straße 50, 45468 Mülheim an der Ruhr

Haltestelle «Hauptbahnhof»

Tél.: 02 08 – 455 28 00, Fax: 02 08 – 455 58 28 00

Heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 8 h à 16 h



Sozialagentur (agence social) Mülheim an der Ruhr

U25-Haus (établissement U25)

Viktoriastraße 26–28, 45468 Mülheim an der Ruhr

Haltestelle «Hauptbahnhof»

Tél.: 02 08 – 455 54 70, Fax: 02 08 – 455 54 79

Heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 8 h à 16 h

www.muelheim-ruhr.de

<http://sozialagentur.muelheim-ruhr.de>



Sozialagentur

Jobcenter Mülheim an der Ruhr